

La gestion des accidents de service et maladies professionnelles dans la fonction publique

Rationaliser la gestion d'un dossier d'accident de service, de travail, de trajet ou de maladie professionnelle et maîtriser la procédure d'instruction conformément au code général de la fonction publique et à la jurisprudence récente.

Réf : MAR-A-03

Profil des apprenants

Agents ou responsables du service du personnel de la gestion des carrières des établissements de la Fonction Publique

Prérequis

Pas de prérequis
Débutant ou peu d'expérience
Formation accessible à tous,
Adaptable en fonction du profil

Moyens pédagogiques

Acquisition de compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
Supports de formation
Exposés théoriques / cas pratiques

Satisfaction et évaluation

L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même

Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation

Les + de la formation

Une explication concrète de l'instruction d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle
Une formation complète et pratique pour les gestionnaires RH
Quizz d'évaluation des acquis
Une mise à jour en temps réel de la réglementation

mise à jour
septembre 2026

durée :
2 jours

Tarif
3 800€ / stagiaires

Objectifs pédagogiques

- Savoir qualifier les événements imputables au service et identifier les événements pour lesquels les textes prévoient une présomption d'imputabilité et ceux pour lesquels la preuve incombe à l'agent
- Savoir mettre en œuvre et sécuriser la procédure liée à la gestion de l'imputabilité au service (CITIS) et maîtriser la procédure de reconnaissance du régime spécial
- Connaître les procédures à respecter en matière de gestion de la consolidation et de la réparation d'un fonctionnaire

Programme de la formation

Savoir qualifier les événements imputables au service et identifier les événements pour lesquels les textes prévoient une présomption d'imputabilité et ceux pour lesquels la preuve incombe à l'agent

- Le fonctionnement du régime
- La présomption d'imputabilité
- Définition du risque professionnel (accident de service, de trajet, de mission, télétravail, maladie professionnelle, psychopathologie)

Savoir mettre en œuvre et sécuriser la procédure liée à la gestion de l'imputabilité au service (CITIS) et maîtriser la procédure de reconnaissance du régime spécial

- La demande de l'agent
- Les nouveaux délais de déclaration
- Les modalités d'instruction par l'administration
- L'expertise médicale
- Le rapport hiérarchique
- Les cas de consultation du conseil médical
- Le remboursement des frais

Connaître les procédures à respecter en matière de gestion de la consolidation et de la réparation d'un fonctionnaire

- Guérison ou consolidation
- L'allocation temporaire d'invalidité (ATI)



Cas pratiques :

Prise en charge d'un accident et d'une maladie professionnelle
Les vices de forme d'un avis du conseil médical
Calcul de l'allocation temporaire d'invalidité
Les coûts directs et indirects